

## COMMUNE DE VERNIER

### PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

## Post tenebras lux !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de la législature 2020-2025, le Conseil administratif a décidé d'éteindre l'éclairage public entre 1h00 et 6h00 du matin sur le territoire communal. Si les objectifs de réduction de la consommation énergétique et de limitation de la pollution lumineuse sont légitimes, l'extinction complète de l'éclairage apparaît comme une mesure excessive.

De nombreux habitants circulent encore durant cette plage horaire : travailleurs de nuit, usagers des transports publics, cyclistes, piétons ou personnes rentrant d'activités associatives et culturelles. L'absence totale d'éclairage peut accroître les risques d'accident et renforcer le sentiment d'insécurité.

D'autres solutions existent pourtant pour concilier sobriété énergétique et sécurité publique :

- réduction de l'intensité lumineuse,
- éclairage à détection de présence,
- maintien d'un éclairage dans les zones sensibles,
- amélioration de la signalisation réfléchissante
- sécurisation des passages piétons et des points dangereux.

La présente motion vise à encourager une approche plus nuancée, fondée sur la proportionnalité et l'innovation.

### **Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :**

1. Réexaminer l'extinction complète de l'éclairage public entre 1h00 et 6h00.
2. Étudier des solutions intermédiaires, notamment l'éclairage à détection de présence ou à intensité réduite.
3. Maintenir un éclairage adapté dans les secteurs sensibles, tels que les passages piétons, les arrêts de transports publics et les zones identifiées comme dangereuses.

4. Évaluer le recours à des dispositifs complémentaires de visibilité et de sécurisation, tels que les catadioptres et les marquages réfléchissants.
5. Présenter au Conseil municipal un bilan des économies réalisées et des effets de cette mesure sur la sécurité et la mobilité nocturnes.

Pour la liste Égalité& Diversité (LED) Diane Graber, Xhavit Islami, Djawed Sangdel et Nicolas Aubert

Vernier, le 11 juin 2026